AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Réunion plénière de la CLI de Brennilis
7 décembre 2023

ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

Hubert SIMON
Division de Caen

DÉCRETS DE DÉMANTÈLEMENT COMPLET

La procédure d'instruction du dossier de démantèlement complet s'est déroulée entre juillet 2028 et septembre 2023 (cf chronologie en annexe).

Décret n°2023-898 du 26 septembre 2023 (publié au Jo du 28 septembre 2023) prescrivant à EDF de procéder aux opérations de démantèlement de l'INB n°162 et modifiant le décret du 31 octobre 1996 :

- Obligation de démantèlement (complet) et le délai d'achèvement associé : 31 décembre 2041;
- Les étapes du démantèlement et les opérations principales à réaliser lors de celles-ci;
- L'état final du site;
- Les grands principes de gestion des effluents;
- L'obligation d'information annuelle de la CLI.

Le décret constitue l'acte réglementaire de plus haut rang qui encadre le démantèlement complet des installations. Par contre, ces dispositions restent assez générales, mais d'autres décisions plus détaillées seront prises en complément.

DÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES À VENIR

Décisions complémentaires à venir :

- Décisions modificatives relatives aux valeurs limites de rejets et aux modalités associées : la procédure associée prévoit une consultation du public, du préfet et de la Cli;

- Décisions associées au décret qui visent à le compléter par des prescriptions plus précises pour le démantèlement, portant par exemple sur :

  - Définition de points d'arrêt au sens des articles R 593-69 et 70 du code de l'environnement dans les opérations à mener (exemple d'un point d'arrêt avant d'engager les opérations d'assainissement finales du génie civil);
  - Justification que le niveau d'assainissement des sols est mené aussi loin que raisonnablement possible.

- Décision d'approbation des Règles Générales d'Exploitation de l'établissement;

- Décision d'approbation du PUI modifié.

Ces différentes décisions sont actuellement en cours d'instruction par l'ASN.

Les recommandations émises par la Cli dans son avis du 7 janvier 2022 sont examinées dans chacune de ces instructions, notamment dans le cadre des décisions qui fixeront les valeurs limites de rejets et les modalités associées.

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube

RAPPEL – CHRONOLOGIE D'INSTRUCTION DU DÉCRET DE DÉMANTÈLEMENT COMPLET

*MSNR = Mission Sûreté Nucléaire et Radioprotection

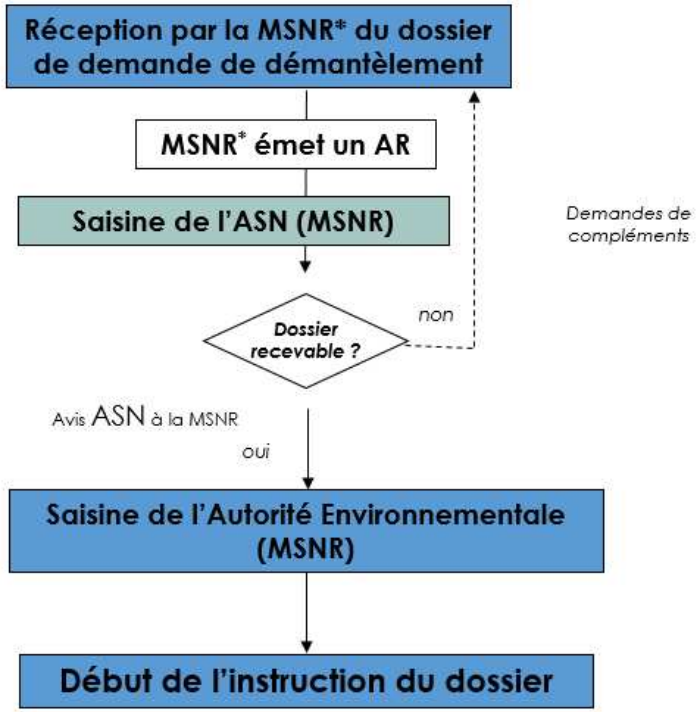

< Dépôt dossier en juillet 2018

< AR MSNR - nov. 2018

< Saisine ASN - novembre 2018

< Demande compléments MSNR - août 2019

< Compléments EDF en déc. 2019

< Saisine **Ae 2 avril 2021** → avis en juillet 2021 → mémoire en réponse en septembre 2021

DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEM COMPLET

Saisine de l'IRSN en mars 2020

Saisine du GP DEM le 27/02/21

GP DEM le 11/03/21

Avis IRSN février 2021

Avis GP mars 2021

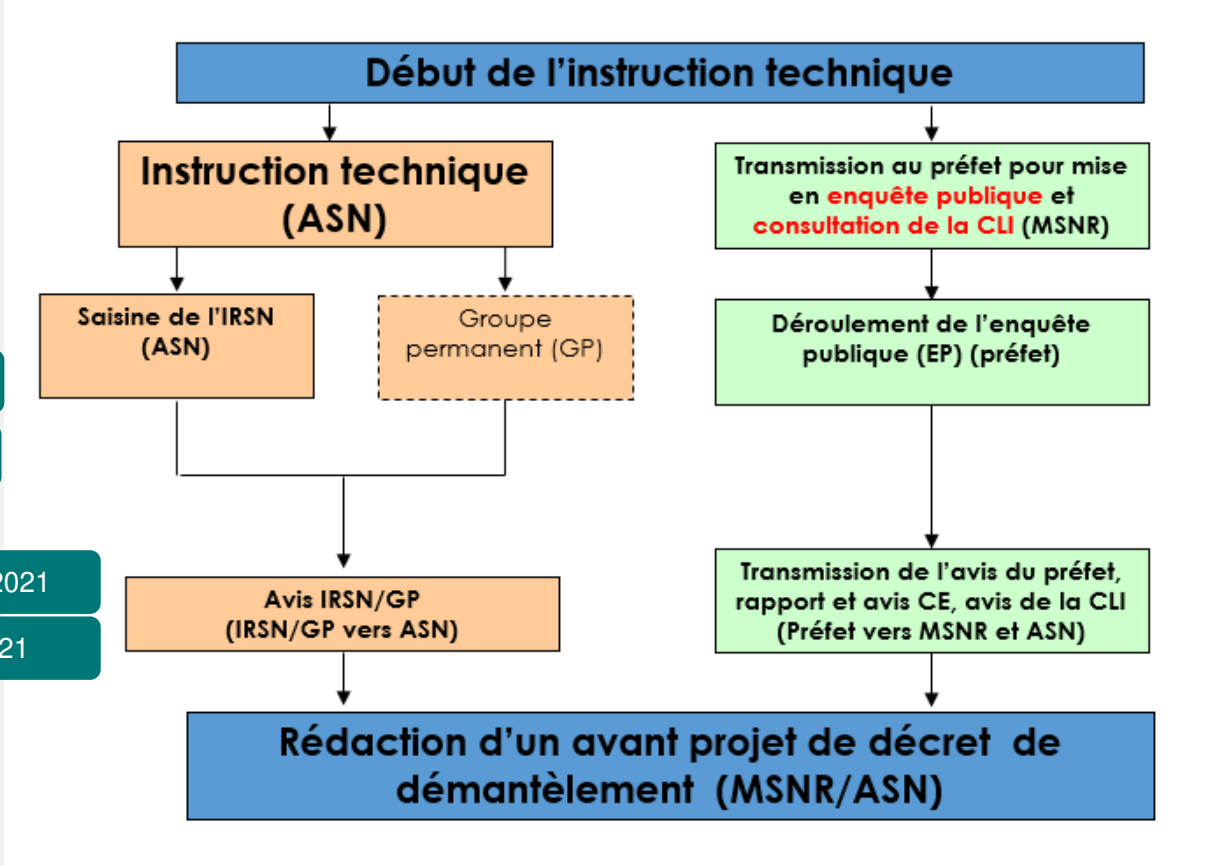

Feu vert de l'ASN pour le lancement de l'enquête le 22/03/21

Enquête publique (15 novembre 2021 au 3 janvier 2022) : avis favorable de la commission d'enquête avec 4 recommandations

Avis de la CLI voté le 7 janvier 2022

Avis du préfet le 22 mars 2022 : avis favorable

DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEM COMPLET

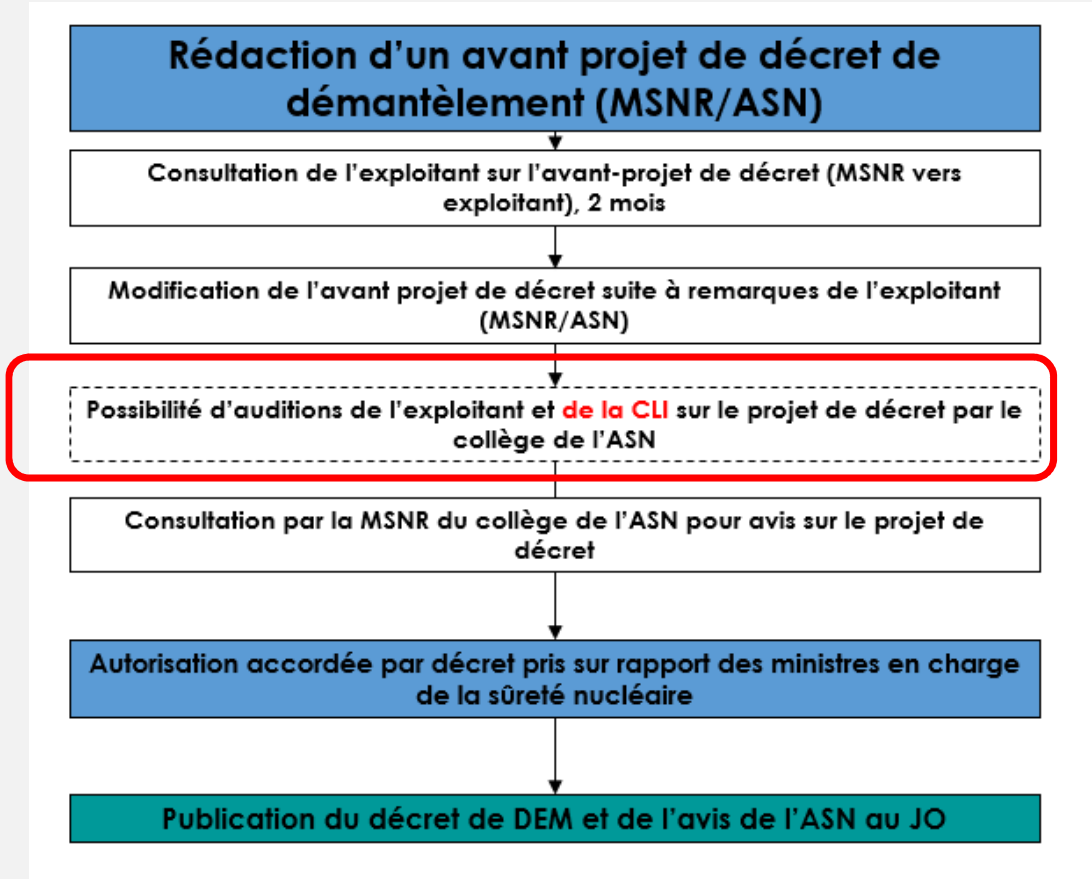

Consultation d'EDF par la MSNR le 7 février 2023 et réponse le 6 mars 2023

Saisine par la MSNR de l'ASN sur le projet de décret le 18 avril2023

<u>Audition de la CLI sur l'avant projet de décret</u>

- Sollicitation de la CLI par l'ASN le 3 mai 2023, transmettant également le projet de décret
- Réponse positive de la CLI le 16 mai 2023
- Audition de la CLI le 13 juin 2023

Décret n°2023-898 du 26 septembre 2023 prescrivant à EDF de procéder aux opérations de démantèlement des installations.
Décret publié au JO du 28 septembre 2023